

PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'APPUI A LA DECENTRALISATION (PAURAD)

(Accord de financement n°5274-BJ du 09 octobre 2013)

**MISSION D'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PAURAD – MISE EN ŒUVRE
DES DISPOSITIONS DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
ET DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DANS
L'EXECUTION DES SOUS PROJETS DU PAURAD - (LOT MO2020- PAURAD/PGES)**

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un crédit (accord de crédit n°5274-BJ) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre de la « **mission d'audit environnemental et social du PAURAD – mise en œuvre des dispositions du Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES) et des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) dans l'exécution des sous projets du PAURAD - (lot MO2020-PAURAD/PGES)** », pour laquelle l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA), Maître d'Ouvrage Délégué, doit recruter un consultant.

2. Les services de consultants (« les Services ») comprennent essentiellement : i) l'analyse du cadre juridique et institutionnel nationale et internationale en matière de la réalisation de l'audit environnemental et social ; ii) l'évaluation de la conformité des actions menées avec les dispositions prévues dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet (niveau d'application dispositions du CGES); iii) l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du cadre institutionnel et le travail des structures responsables de mise en œuvre des dispositions du CGES et des mesures proposées des PGES y inclus le suivi effectué par les autorités chargées de la gestion et de la protection environnementale ; iv) l'évaluation du niveau de mise en œuvre et l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts négatifs et celles de maximisation des impacts positifs contenues dans les PGES ; v) l'identification des non-conformités environnementales et sociales enregistrées pendant la mise en œuvre des PGES, en relation avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale et les dispositions juridiques et réglementaires de la République du Bénin ; vi) le formulation des recommandations pour capitaliser les acquis et pour corriger les non-conformités relevées ; vii) l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'audit assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre pendant et après la durée de vie du projet ; viii)Présenter les leçons tirées de la mise en œuvre des PGES.

3. La mission sera mise en œuvre par un consultant individuel spécialisé dans la gestion de l'environnement ou tout autre diplôme équivalent et ayant une parfaite connaissance des politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque Mondiale et des dispositions et normes en matière d'Evaluation Environnementale et sociale en République du Bénin. Elle se déroulera en un mois et demi (soit 45 jours calendaires).

4. L'AGETUR SA invite à présent les Consultants éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés devront fournir les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services demandés.

Les critères de classement et de sélection des consultants sont :

- ✓ Avoir un diplôme universitaire (BAC+5 au moins) en sciences de l'environnement ou tout autre diplômes équivalent et une expérience professionnelle *d'une durée minimum de cinq (5) années dans le domaine des évaluations environnementales et sociales.*

- ✓ *Avoir des expériences générales en études d'impacts environnemental et social et/ou en suivi environnemental et social ;*
- ✓ *Avoir au moins cinq (05) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des missions d'audit environnemental et social des projets de voirie et assainissement en milieu urbain, lors des dix (10) dernières années,*
- ✓ *Avoir au moins trois (03) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des missions d'audit environnemental et social de projets de voirie et assainissement en milieu urbain, financés par la Banque Mondiale lors des cinq (05) dernières années*
- ✓ *Des études complémentaires dans le domaine environnemental seraient également un atout.*

Le consultant devra fournir dans son dossier toutes les pièces justificatives des expériences et diplômes qu'il aura cités dans son curriculum vitae.

5. Les consultants intéressés devront soumettre un dossier de candidature complet, rédigé en langue française, sous pli fermé ou par courrier électronique et portant la mention « **mission d'audit environnemental et social du PAURAD – mise en œuvre des dispositions du Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES) et des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) dans l'exécution des sous projets du PAURAD - (lot MO2020-PAURAD/PGES) ».**
6. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « **Consultant Individuel** ».
7. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de services suivantes : **du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h00 (heures locales).**
8. Les dossiers de manifestation d'intérêt, doivent parvenir au plus tard le **mercredi 14 octobre 2020 à 12 heures** à l'adresse suivante :

Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA)
5089, Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport - Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30 - Email : dgagetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj

Cet avis est également disponible sur le site <http://www.agetur.bj>;

Fait à Cotonou, le 28 septembre 2020.

Le Président Directeur Général de l'AGETUR SA.